

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2024

Etaient présents : GOUIRAND Alain, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, EYMARD Laurence, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, NOUVEL Yannick, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

Absents excusés : Mme LEBouc Nathalie (pouvoir à Mme BONETY Myriam), M. CAVALIER Baptiste (pouvoir à M. MERLINO Bernard), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

Absente : Mme BLANC Chantal

Secrétaire de séance : Madame EYMARD Laurence

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 février 2024,
- 2 – Vote des subventions aux associations – BP 2024,
- 3 – Acquisition terrain CALDAS.

Questions diverses

1 – Approbation du Procès-Verbal du 19 février 2024

Lecture du PV du 19 février 2024.

L'assemblée APPROUVE à l'unanimité le PV du 19 février 2024.

2 – Vote des subventions aux associations – BP 2024

Monsieur Le Maire présente les dossiers de demande de subventions des associations de la commune et extérieures à la commune. Il rappelle que l'octroi d'une subvention est soumis au dépôt d'un dossier comprenant plusieurs documents (statut, budget prévisionnel, cerfa, ...).

Les commissions « Associations » et « Finances » se sont réunies le 15 mars 2024 pour statuer sur ces demandes, voici leurs propositions :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024 sollicitées	SUBVENTIONS 2024 Votées par les Commissions
Association du 3 ^{ème} âge	200.00 €	300.00 €	300.00 €
Amicale laïque	800.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Convivialité et culture	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Comité des fêtes	7 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
Assoc. Les amis du Temple Motassin	100.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
A.G.V	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Société de chasse	0.00 €	<i>Dossier non transmis</i>	/
Coopérative scolaire	5 000.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
Le chant des Vaucèdes	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Association l'Aglandau	100.00 €	200.00 €	100.00 €
Tous en yoga	0.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
L'instant yoga	0.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
Sofit	0.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
Le Mottager	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
L'écharpe d'Iris	0.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/

L'Arbre à rêves	0.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
Art de vivre en Luberon	0.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
L.P.O	0.00 €	<i>Ne demande aucune subvention</i>	/
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTION 2024 Sollicitée	SUBVENTIONS 2024 Votées par les Commissions
Association les restaurants du cœur	0.00 €	500.00 €	/
Ass. Départementale feux de forêt	0.00 €	424.00 €	/
Solidarité paysanne	0.00 €	<i>Demande non précisée</i>	/
Clic Soleil 'Age	100.00 €	150.00 €	100.00 €
Fondation du patrimoine	200.00 €	200.00 €	200.00 €
G.D.A.	0.00 €	<i>Pas de demande</i>	/
Assoc. La Sauvi	100.00 €	<i>Demande non précisée</i>	/
Assoc. Française des sclérosés en plaques	0.00 €	<i>Demande non précisée</i>	/
Projet Collège Albert Camus	0.00 €	<i>Demande non précisée</i>	/

L'assemblée à la majorité APPROUVE les propositions des commissions « Associations »/ « Finances », et VOTE les subventions au Budget Primitif 2024.

Abstention : 5 (CALAC JB, GARCIA J, NOUVEL Y, RODRIGUEZ M, FIORITO ML),

Contre : 0

Pour : 9

3 – Acquisition terrain CALDAS

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un plan cadastral où un terrain appartenant à Mesdames :

- SEDALLIAN Nicole,
- BAUMAS Brigitte,
- CALAC Magali,
- CALDAS Josiane,
- CALDAS Maryline

est actuellement à la vente, il s'agit des parcelles situées :

- « Le Village » cadastrées section C n° 5, superficie totale de 560 m², et section C n°14 superficie totale 75m² - prix de vente = 10 000.00 €

Il précise que l'acquisition de ces parcelles qui jouxtent les terrains communaux permettrait dans le cadre du projet d'aménagement de la place du temple, la réalisation d'un parking pour désengorger la Place du Temple.

NOUVEL Y : « *Cela fait cher* »,

MERLINO B : « *C'est le prix d'ici, la commune n'a pas de foncier alors on paye le prix proposé* »,

FRANC D : « *Depuis longtemps des personnes garent leur véhicule sur cette parcelle sans autorisation, et la situation du stationnement sur la place du temple empire chaque année. Si l'on veut solutionner ce problème nous n'avons pas le choix* »,

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles, il précise que cette acquisition entraînera l'établissement d'un acte notarié auprès de l'Office Notarial de LA TOUR D'AIGUES (Vaucluse).

L'assemblée à la majorité VOTE l'acquisition de ces terrains et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes notariés et pièces nécessaires à cette affaire.

Contre : 1 (NOUVEL Y),

Pour : 11

Abstention : 2 (RODRIGUEZ M, FIORITO ML).

Questions diverses

NEANT

Fin de la séance :19H15

Le Maire,
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,
L. EYMARD